



Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori

PREMIÈRE PUBLICATION

1. Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme:
Philippe Dalloz Investissements SA, Delémont
2. Valeur nominale du capital-actions jusqu'à présent:
CHF 4'000'000.00
3. Nouvelle valeur nominale du capital-actions: CHF 100'000.00
4. Décision de réduction par: Assemblée générale extraordinaire
5. Date de la décision: 17.01.2012
6. Echéance de préavis des créances: **10.04.2012**
7. Adresse pour la déclaration des créances:
Philippe Dalloz Investissements SA c/o Fiduciaire Transjurane
SA, Rue de l'Avenir 23, 2800 Delémont
8. Indication: Les créanciers peuvent annoncer leurs créances pour obtenir un paiement ou des sûretés.
9. Remarques: Réduction du capital-actions à CHF 100'000.– par réduction de la valeur nominale des actions nominatives de CHF 1'000.– à CHF 25.– chacune. Un montant de CHF 975.– par action est remboursé. Conformément à l'art 732 al. 2 CO, un rapport de révision confirme que les droits des créanciers sont entièrement couverts par le capital-actions réduit.

Gobat Vincent et Damien
2800 Delémont

00736233



Freitag - Vendredi - Venerdì, 03.02.2012, No 24, Jahrgang - année - anno: 130

Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori Herabsetzung des Aktien- oder Partizipationskapitals und Aufforderung an die Gläubiger gemäss Art.733OR(Aktiengesellschaft) - Réduction du capital-actions ou du capital de participation et appel aux créanciers selon art. 733 CO (société anonyme) - Riduzione del capitale azionario o del capitale di partecipazione e diffida ai creditori secondo l'art. 733 CO (società anonima)